



Mairie de Charensat

Réunion du 13 Mai 2019

Présents : MM. BACCONNET – BARRIERE – BLANCHON – CLOAREC – COTTET – DEBOUDARD - DUBOISSET – LENOBLE – MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE

Absents excusés : MM CHAMBON (pouvoir à Mme LENOBLE) – MOUILLET -

Date de convocation : 06/05/2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize Mai à 18h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme BACCONNET a été nommée secrétaire de séance.

QUESTIONS DEBATTUES

Remarque du compte-rendu du 09/04/2019 : pas de remarque sur ce compte-rendu

Approbation du compte-rendu du 09/04/2019 : 9 pour – 0 contre – 4 abstentions

- **Adoption du RPQS Eau Potable 2018** : Monsieur le Maire présente le RPQS du service public de l'eau potable pour l'année 2018 et le met au vote. Accord à l'unanimité.

- **Adoption du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes** : Monsieur le Maire présente le rapport 2018 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées) de la Communauté de Communes : 1-restituion aux communes de la compétence « voirie communautaire » : pour Charensat 9 004 € - 2-compétence « mobilité » pour le Bus des Montagnes excepté la commune de Charensat puisqu'elle adhère à la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, Monsieur le Maire lit le courrier de Monsieur le Sous-Préfet sur lequel est mentionné que la Commune de Charensat étant membre de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy qui exerce depuis Janvier 2018 la compétence « mobilité », il n'est pas possible d'adhérer à cette compétence sur un autre EPCI.

- 3-gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : pas lieu de transférer les charges à la Communauté de Communes. Accord à l'unanimité.

- **Proposition Santé Communale présentée par AXA France** : Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'offre promotionnelle santé communale à la commune de Charensat. AXA France proposera une complémentaire aux habitants de la Commune avec 3 formules : Ma Santé 100 % - Ma Santé 125 % - Ma Santé 150 % ; Module Hospitalisation : meilleure prise en charge des frais d'hospitalisation et de la chambre particulière – Module Optique Dentaire : remboursements plus importants sur ces postes récurrents - Module Confort : meilleure prise en charge des consultations de spécialistes et de médecine douce, meilleure prise en charge des prothèses auditives, médicaments à vignette orange remboursés et dures thermales incluses. AXA s'engage à ce que les habitants bénéficient d'une remise sur les 3 niveaux de garanties ainsi que leurs modules énoncés de manière suivante : 30 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, 30 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles, 17,5 % pour les autres. Accord à l'unanimité pour accepter cette offre promotionnelle et prévoir une réunion avec Mr Bruno DAFFIT pour de plus amples explications.

- **Mise aux normes wc à la salle polyvalente** : Monsieur le Maire présente le plan établi par Mme GRONOWSKI pour la réalisation d'un sanitaire PMR à la salle polyvalente. Il n'y aurait plus qu'un wc. Accord à l'unanimité

- **Appel à la solidarité pour la restauration de Notre-Dame de Paris** : Monsieur le Maire fait part de l'appel lancé par l'Association des Maires de France, pour s'associer aux côtés de l'Etat et de la Ville de Paris, pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame. En position d'attente à l'unanimité.

- **Réponse à propos de l'interconnexion des réseaux d'eau potable avec Biollet** : Monsieur le Maire lit le courrier de l'équipe municipale de Biollet suite à notre demande d'interconnexion avec le réseau de cette

commune. La Commune de Biollet émet un avis défavorable à cette demande.

- **Démarche pour renforcement d'eau potable** : afin de renforcer notre réseau d'eau potable, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer les démarches auprès des ayants-droits du village de Chez Gouyoux (biens de sections) et au carrefour des Sanciaux, vers l'étang La Prade (GAEC des Sanciaux) pour essayer de renforcer notre réseau d'eau potable. La source du carrefour des Sanciaux produit actuellement 40 litres/mn. Si les propriétaires sont d'accord, un suivi serait effectué sur ces ressources pendant quelques mois.

D'autre part, Monsieur le Maire présente et remet à chaque conseiller la note d'information 2019, établie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, sur la base de l'activité 2018. Elle montre que le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 € TTT par m³, ce qui correspond à une dépense annuelle de 494 € pour un foyer consommant 120 m³.

- **COCON63** : Monsieur le Maire rappelle les travaux d'isolation dans les combles de l'école et la cantine qui sont terminés et explique que notre commune fait partie du groupement de commandes COCON 63-2 le 2^{ème} acompte devant intervenir à la réception des travaux est supprimé. Seul le solde sera perçu en 2020 comme initialement prévu. Accord à l'unanimité.

- **Acquisition étang de Chancelade** : Monsieur le Maire fait part qu'il est nécessaire de se positionner quant à l'acquisition de l'étang de Chancelade. Plusieurs dossiers de subventions ont été déposés : Conseil Départemental, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Europe. Un emprunt a été sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur un échéancier de 40 annuités. Monsieur le Maire propose d'intégrer les 374 000 € prévus au BP 2019 pour le bâtiment. Un accord de principe a été donné, à l'unanimité, pour acquérir le plan d'eau dans l'attente des notifications de subventions de la part des organismes sollicités.

- **Courriers divers** :

* Réponse de Mme Marie-Hélène BESANCON suite au courrier envoyé par la Commune qui ne souhaitait pas participer au raccordement de la maison d'habitation sise au Moulin de la Raterie. Elle renouvelle sa demande de prise en charge d'une partie des travaux par la Commune, mais la Commune reste sur sa position pour ne pas prendre en charge la moitié des travaux.

- Suite à la demande d'affectation d'un délégué supplémentaire lors de la recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, il nous a été répondu par la Préfecture que cela n'était pas conforme, donc non autorisé.

* Monsieur le Maire explique qu'il y a un nouvel avenant concernant les travaux du lot gros oeuvre pour la rénovation et mise aux normes de l'école. En effet, en fin d'année l'entreprise CHOMETTE n'a pu nous faire passer une facture d'un montant de 1 353,60 € T.T.C. L'avenant tient compte de cette facture de 1 353,60 € en plus et de 2 devis de travaux non réalisés d'un montant de 2 896,44 € T.T.C. et 3 048,24 € T.T.C. en moins. Accord à l'unanimité pour payer la facture de 1 353,60 €. Il y aura également Monsieur DUCROS, mais factures non parvenues.

* Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu les représentants de La Poste concernant l'agence postale communale.

* Monsieur le Maire propose de demander un devis au SIVOM d'Auzances pour le chemin dans le village du Chiret pour résoudre les problèmes d'écoulement des eaux pluviales.

* Monsieur le Maire propose de transférer le dossier DETR 2019 du bâtiment d'accueil sur le FIC pour le renforcement des voies communales.

* Mme Danielle LENOBLE aborde le problème de la réserve des Collanges qu'il faudrait nettoyer et boucher.

* Mme Agnès DEBOUDARD demande si la borne incendie au coin de sa maison va être remise en état, car c'est Mr NIGON qui lui en a parlée.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,